

RCS : AVIGNON Code greffe : 8401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AVIGNON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 01402 Numéro SIREN : 821 741 634 Nom ou dénomination : A2CMP

Ce dépôt a été enregistré le 10/07/2019 sous le numéro de dépôt 7084



N° 11084*

Formulaire obligatoire
art. 223 du Code général des impôts

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01/10/17	et clos le	30/09/18	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprise de transport maritime), cocher la case					
Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (art. 223-I-1 quinquiés C), cocher la case					
Si entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223-I-2 quinquiés C), cocher la case					
Si autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :	Adresse du siège social :
Sas A2CMP 1042 Allée Louis Métrat 84700 SORGUES	
SIRET 8 2 1 7 4 1 6 3 4 0 0 0 1 7	Mel : a2cmp@orange.fr
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :	
SIRET	

B ACTIVITE

Activités exercées	CONSTRUCTION D AUTRES BATIMENTS	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	---------------------------------	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3 %	Bénéfice imposable à 28 %	Déficit	17 299
Bénéfice imposable à 15%				
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15 %	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 %		
PV à long terme imposables à 19 %	Autres PV imposables à 19 %	PV à long terme imposables à 0 %	PV exonérées (art 238 quinquies)	
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches				
Entreprises nouvelles art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes	Zone franche urbaine	Pôle de compétitivité	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Autres dispositifs	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	
Société d'investissement immobilier cotée	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %		
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W dans le secteur du logement social, art. 244 quater X				

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %	
--	--

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
CER FRANCE Drome Vaucluse 1700 Avenue Eisenhower Espace Terradou 84200 CARPENTRAS Tél : 0475781111	
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
N° d'agrément du CGA	Date 11/12/18 Lieu : SORGUES
	Qualité et nom du signataire : PRESIDENT PUIG Stéphane
Tél :	Signature

Certifié conforme à
l'original

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065 - SD

F RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS			
Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s)		(2)	c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées			d
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)			e
			f
			g
			h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(4)	i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI			j
Montant des revenus répartis (5)			Total (a à h)

G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-I à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :				
			a titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
			Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	
1	2	3	4	5	6	7	8

H DIVERS
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION			
REMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES À LONG TERME IMPOSÉES À 15 %	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVL de l'exercice	
Retrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

ce titre conforme :
L'original



Désignation de l'entreprise Sas A2CMP				Néant ☐ *				
Adresse de l'entreprise 1042 Allée Louis Métrat				84700 SORGUES				
Numéro SIRET* 8 2 1 7 4 1 6 3 4 0 0 0 1 7								
Durée de l'exercice en nombre de mois* 12				Durée de l'exercice précédent* 14				
				Exercice N clos le 30/09/2018				
ACTIF								
				Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012			
		Autres *	014		016			
	Immobilisations corporelles*		028	9 494	030	1 557	7 937	
	Immobilisations financières* (1)		040	200	042		200	
	Total I (5)		044	9 694	048	1 557	8 137	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	42 567	052		42 567	
		Marchandises *	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	77 422	070		77 422	
		Autres* (3)	072	41 094	074		41 094	
	Valeurs mobilières de placement		080		082			
	Disponibilités		084		086			
	Charges constatées d'avance*		092	6 632	094		6 632	
	Total II		096	167 715	098		167 715	
	Total général (I + II)		110	177 410	112	1 557	175 852	
PASSIF								
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120			5 000		
	Ecart de réévaluation		124					
	Réserve légale		126			500		
	Réserves réglementées *		130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* 131)		132					
	Report à nouveau		134			14 411		
	Résultat de l'exercice		136			-17 299		
	Provisions réglementées		140					
	Total I		142			2 612		
	Provisions pour risques et charges Total II		154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156			5 932		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164					
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166			157 682		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ... 169 1 945)		172			9 626		
	Produits constatés d'avance		174					
	Total III		176			173 240		
Total général (I + II + III)		180			175 852			
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	7 939
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise Sas A2CMP

Néant ☐Formulaire déposé au titre
de l'IR

018

Exercice clos le
30/09/2018

A- RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209		210			
	Production vendue {	biens		dont export	215		214			
		services *		et livraisons	217					
				intracommunautaires			218	1 331 403		
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222				
	Production immobilisée*					224				
	Subventions d'exploitation reçues					226				
Autres produits					230					
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232	1 331 403			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234				
	Variation de stock (marchandises)*					236				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238	646 803			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *					240	-41 434			
	Autres charges externes* : (dont crédit-bail - mobilier : 5 902 - immobilier :)					242	739 372			
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 1 373)					244	1 373			
	Rémunérations du personnel*					250				
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252				
	Dotations aux amortissements*					254	1 470			
	Dotations aux provisions					256				
	Autres charges {	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259				262			
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260							
	Total des charges d'exploitation (II)					264	1 347 583			
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)								270	-16 180	
Produits financiers (III)		280					294	1 118		
Charges financières (V)										
Produits exceptionnels (IV)							290			
Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 sexies)	347					300			
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348								
Impôt sur les bénéfices* (VII)							306			
2- BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) --- Charges (II + V + VI + VII)								310	-17 299	
B- RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col 1, le déficit comptable col 2				312		314	17 299	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*					316				
	Amortissements excédentaires(art 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					318				
	Provisions non déductibles*					322				
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)					324				
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cis d'associés	247			écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248		330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art 239 sexies D) 249)					251				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999				
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997			
Déductions	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		ZFU -TE (44 octies et octies A)	987			342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		JEI (44 sexies A)	989					
	ZRD (44 terdecies)	127		ZRR (44 quindécies)	138					
	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies)	991		Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undécies)	990					
	Dont divers	ZFA (44 quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344			350	
		Créance due au report en arrière du déficit				346				
		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies)				655				
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col 1		352		354	17 299		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)			356						
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :						360			
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col 1		370		372	17 299			

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise

Sas A2CMP

Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	1 555	442	5 022	444		446	6 578	
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462	2 917	464		466	2 917	
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
Immobilisations financières		480	200	482		484		486	200	
TOTAL		490	1 755	492	7 939	494		496	9 694	

II		AMORTISSEMENTS							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	87	532	1 053	534		536	1 140
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552	417	554		556	417
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566	
TOTAL		570	87	572	1 470	574		576	1 557

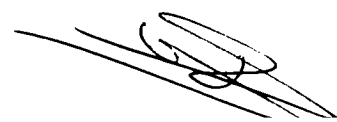
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées vues de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle		1	2	3	4	5	6	7	8
		9	10						

Immobilisation	Valeur d'actif *		Amortissements *		Valeur résiduelle		Prix de cession *		Plus ou moins-values						
	①		②		③		④		Court terme * ⑤		Long terme				
											19 % ⑥		15 % ou 12.8 % ⑦		0 % ⑧
1															
2															
3															
4															
5															
6															
7															
8															
9															
10															
TOTAL	578		580		582		584		586		581		587		589
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾					579		Régularisations	590		583		594		595	
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 <i>terdecies</i>).												591			
TOTAL									596		585		597		599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033 - NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT



Formulaire obligatoire (article 302 septies A
bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise Sas A2CMP

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Copyright Groupe ISA (0) ISACOMPTA

I**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		630		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		640		644		646	
	sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales agence-ments amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD		780

II**DÉFICITS REPORTABLES****III****DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C**

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits imputés	983		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	
Déficits reportables	984		IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA		
Déficits de l'exercice	860	17 299	Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129	
Total des déficits restant à reporter	870	17 299	V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L 3113-1 et L 3211-1 du Code des Transports)		

VI**DIVERS**

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	116 247
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	160 661
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD

Désignation de l'entreprise : Sas A2CMP		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01/10/2017		et clos le : 30/09/2018	
		Durée en nombre de mois : 12	
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	1 331 403	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105		
TOTAL 1	106	1 331 403	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Variation positive des stocks	111	41 434	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 2	144	41 435	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats	121	1 207 262	
Variation négative des stocks	145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	35 269	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133		
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150		
TOTAL 3	152	1 242 531	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée (Total 1 + Total 2 - Total 3)	137	130 306	
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires 1329-AC-SD et 1329-DEF)	117	130 306	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD, compléter le cadre ci-dessous et la case 117. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD)			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	020	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022	1 331 403	Effectifs au sens de la CVAE * 023
Période de référence	024	0 1 / 1 0 / 2 0 1 7	160 3 0 / 0 9 / 2 0 1 8
Date de cessation	186		
VI - Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs			
Effectifs moyens du personnel * :	376		
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.			
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOI-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.			



Formulaire obligatoire

(art. 38 de l'ann. III au C.G.T.)

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

☐ Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

300918

N° SIRET

8 2 1 7 4 1 6 3 4 0 0 0 1 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

Sas A2CMP

ADRESSE (voie)

1042 Allée Louis Métrat

CODE POSTAL

84700

VILLE

SORGUES

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays **II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**Titre (2) M Nom patronymique PUIG Prénom(s) StéphaneNom marital PUIG % de détention 100.0000 Nb de parts ou actions 500.00Naissance : Date 03/02/1973 N° Département 11 Commune NARBONNE Pays FranceAdresse : N° 1042 Voie ALLEE LOUIS METRATCode Postal 84700 Commune SORGUES Pays FranceTitre (2) Nom patronymique Prénom(s) Nom marital % de détention Nb de parts ou actions Naissance : Date N° Département Commune Pays Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.



Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.T.)

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

☒ Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 300918

N° SIRET 82174163400017

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Sas A2CMP

ADRESSE (voie) 1042 Allée Louis Métrat

CODE POSTAL 84700

VILLE SORGUES

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

Copyright Groupe INAO INACOMPTA

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			

(1) Lorsque le nombre de filiales et participations excède le nombre de lignes de l'imprime, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux sous-crits en bas et à droite de cette même case

A2CMP
Société par actions simplifiée au capital de 5000 euros
Siège social : 1042 allée Louis Métrat
84700 SORGUES
821 741 634 RCS AVIGNON

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 14 JANVIER 2019

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2018

DEUXIEME DECISION

L'actionnaire unique constate que l'exercice social se solde par un résultat de :
PERTE : - 17 298,66 euros,

Il décide :

- D'affecter la totalité du résultat, soit la somme de – 17 298,66 euros, au compte de « REPORT A NOUVEAU », qui sera porté après cette affectation à la somme de – 2 887,70 euros (solde débiteur).

Après cette affectation, la situation nette de la société sera positive à hauteur de la somme de 2 612 euros (arrondi à l'euro le plus proche).

L'actionnaire unique constate en outre qu'il n'a été distribué aucun dividende au titre des trois derniers exercices écoulés, l'exercice clos étant le second exercice de la société.

Pour copie certifiée conforme.

Le Président,
Monsieur Stéphane PUIG

